




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-655**

Séance publique du

11 juin 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1195197-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2021
Date de réception : mardi 15 juin 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PROJET ARTISTIQUE "C'EST MON PATRIMOINE !" - DEMANDE DE SUBVENTION A LA
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU PROFIT DU PAVILLON DE VENDOME**

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Alain PARRA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PROJET ARTISTIQUE "C'EST MON PATRIMOINE !" - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU PROFIT DU PAVILLON DE VENDOME- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Ministère de la Culture a lancé un appel à projet intitulé « C'est mon Patrimoine ! », dont l'objet est de sensibiliser les jeunes au patrimoine.

La Direction de la Coordination des Musées a souhaité construire un parcours de découverte au Pavillon de Vendôme pour répondre à cet appel à projet, se déroulant sur deux semaines en juillet 2021, pour une vingtaine d'adolescents ayant entre 12 et 18 ans, issus de zones prioritaires. Le parcours proposera d'allier découverte du patrimoine et pratique artistique, par le biais d'ateliers pratiques et de rencontres avec des professionnels et des artistes.

Le parcours s'achèvera par la réalisation d'un graff sur toile, présenté lors des Journées du Patrimoine puis exposé de manière itinérante dans les centres sociaux. Egalement, le montage vidéo d'un film retraçant l'ensemble du parcours sera prévu.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA a sélectionné le dossier de candidature de la Ville d'Aix-en-Provence et participera à la réalisation du projet par le biais d'une subvention de 2 000 euros.

Une délibération de la commune autorisant la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles est nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 2 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac Paca),
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 2 000€,
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépenses au budget de la Coordination des musées imputation 322-6228-9237 n°astre 9532
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Musées à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2021-655 - PROJET ARTISTIQUE "C'EST MON PATRIMOINE ! " - DEMANDE DE
SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU PROFIT
DU PAVILLON DE VENDOME-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

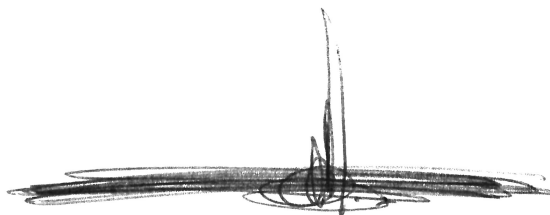
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»